

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2010 à 20 h 30

Affichage des décisions en date du 17 décembre 2010

1. CCAS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2010

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Le Centre Communal d'Action Sociale a participé aux obsèques de deux indigents. Dans ce cadre il sollicite l'attribution d'une subvention de 2 000 € pour couvrir les frais.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 000 € au Centre Communal d'Action Sociale

2. MISE EN ŒUVRE DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ : REALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONVENTION-CADRE AVEC LE S.I.A.R.N.

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Dans le cadre des opérations d'aménagement de type ZAC, la réalisation des équipements publics d'assainissement collectif relève de la compétence du S.I.A.R.N.

Afin de mieux prendre en compte le coût réel de ces équipements, le S.I.A.R.N. propose aux communes membres de stipuler les modalités d'informations réciproques dans le cadre d'une convention-cadre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention-cadre avec le S.I.A.R.N. ayant pour objet de fixer les modalités d'informations réciproques dans le cadre de la mise en œuvre des ZAC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

3. RENNES METROPOLE : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2009 – PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

(Rapporteur : A. MOISAN)

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2009 du service public d'élimination des déchets assuré par Rennes Métropole.

4. LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE LA BASSE RENAUDAIS : COMMERCIALISATION DES LOTS LIBRES DE CONSTRUCTEUR : ATTRIBUTION DES LOTS AUX PARTICULIERS

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Par délibération en date du 7 avril 2010, le conseil municipal a autorisé la commercialisation des 36 lots libres de constructeur issus des lotissements communaux de la Basse Renaudais.

Il convient d'attribuer les lots qui ont fait l'objet d'une réservation au cours d'une troisième phase de commercialisation.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** les lots libres de constructeur issus des lotissements communaux de la Basse Renaudais qui ont fait l'objet d'une réservation dans le cadre de la 3^{ème} phase de commercialisation,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les promesses unilatérales de vente et les actes authentiques correspondants à intervenir en l'étude de Maître DUPUIS, GRATESAC et GUINES, Notaires associés à Betton.

5. AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ARGOAT : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT AU GROUPE GIBOIRE

(Rapporteur : M. GAUTIER)

La réalisation des travaux d'aménagement de la section Est de la rue de l'Argoat nécessite l'acquisition d'une bande de terrain appartenant au groupe GIBOIRE.

Le groupe GIBOIRE consent à céder gratuitement les parties des parcelles cadastrées section AD n°68, AD n°66 et AD n°65 pour une surface totale d'environ 3 356 m².

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition de ces parcelles à titre gracieux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera établi en l'étude de Maître DUPUIS, GRATESAC et GUINES, Notaires associés à Betton ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. SECTEURS DE LA BASSE RENAUDAIS ET DES MEZIERES : ALIENATION DE PORTIONS DE CHEMINS RURAUX

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Une enquête publique portant sur le projet de cession de 2 portions de chemins ruraux au lieu-dit les Mézières et au lieu-dit la Basse Renaudais s'est déroulée du 5 au 22 novembre 2010.

Deux observations relatives à la cession du chemin sur les Mézières ont été déposées sur le registre d'enquête. Il s'agit en fait d'un des riverains qui demande l'acquisition d'une portion du chemin rural des Mézières.

Au vu des résultats de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, il s'avère que le chemin rural des Mézières a cessé d'être affecté à l'usage du public. Pour sa part, le chemin rural de la Basse Renaudais est toujours affecté à l'usage du public, mais il sera reconstitué dans une autre emprise en continuité de l'actuel tracé. Il convient donc de poursuivre la procédure d'aliénation auprès des propriétaires riverains.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de ces 2 portions de chemins ruraux,
- **D'APPROUVER** l'aliénation des chemins ruraux susvisés,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. SECTEUR DES MEZIERES : CESSIION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AUX CONSORTS MACE

(Rapporteur : M. GAUTIER)

La commune de Betton consent à céder la portion de chemin rural figurant sur le cadastre entre les lieux-dits La Mare et Les Mézières.

M Daniel MACE a sollicité la commune pour acquérir la partie de chemin bordant les parcelles cadastrées section A n° 959, A n° 960, AD n° 268, AD n° 267, AD n°3 et AD n° 168 pour une surface totale de 1 640 m².

M Daniel MACE et M et/ou Mme Marie-Claire PENARD ont sollicité la commune pour acquérir la partie de chemin bordant les parcelles cadastrées section A n°960 et AD n°7 et 8 pour une surface de 429 m².

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la cession des parcelles sus référencées selon les modalités sus-définies,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques qui seront établis en l'étude de Maître DUPUIS, GRATESAC et GUINES, Notaires associés à Betton, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. SECTEUR DE LA BASSE RENAUDAIS : ACQUISITION ET CESSIION DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS PRIOUR

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Dans le cadre de l'urbanisation du secteur de la Basse Renaudais, la commune a procédé à des échanges de terrains avec l'indivision PRIOUR.

Ces échanges doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal prise après consultation du service des domaines.

Les échanges seront ensuite constatés par un acte notarié.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** les échanges de terrains avec l'indivision PRIOUR dans le cadre de l'urbanisation du secteur de la Basse Renaudais,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques qui seront établis en l'étude de Maître DUPUIS, GRATESAC et GUINES, Notaires associés à Betton, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. SECTEUR DE LA BASSE ROBINAIS : CESSIION DE DEUX PARCELLES AUX CONSORTS JUMEL ET ACQUISITION D'UNE PARCELLE LEUR APPARTENANT

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Dans le cadre du projet d'urbanisation du secteur de la Basse Robinais, la commune a procédé à des échanges de terrains avec les consorts JUMEL.

Ces échanges doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal prise après consultation du service des domaines.

Les échanges seront ensuite constatés par un acte notarié.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** les échanges de terrains avec les consorts JUMEL dans le cadre du projet d'urbanisation du secteur de la Basse Robinais,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera établi en l'étude de Maître DUPUIS, GRATESAC et GUINES, Notaires associés à Betton, les éventuelles constitutions de servitudes qui s'avèreraient nécessaires et toutes les pièces relatives à ce dossier.

10. CHEMIN DU MOULIN : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC L'INDIVISION GERE ET LE SIARN POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION DE REFOULEMENT D'EAUX USEES SOUS LE DOMAINE PUBLIC (Rapporteur : M. GAUTIER)

La collectivité a acquis en 2009 l'emprise du chemin du Moulin cadastrée section AI n°93 d'une surface de 1 004m².

Une canalisation de refolement des eaux usées appartenant à l'indivision GERE est située sous ce chemin.

Il convient d'établir une convention de servitude entre la commune de Betton, l'indivision GERE et le SIARN, gestionnaire du réseau d'eaux usées.

Conformément aux stipulations de cette convention, l'indivision GERE sera tenue d'assurer toutes les charges d'entretien et de renouvellement de leur canalisation et prendront à leur charge tous les travaux liés à sa réalisation ainsi que les travaux de réfection de chaussée.

A la majorité (M. GERE ne prenant pas part au vote), le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de servitude de passage de la canalisation de refolement des eaux usées située sous le chemin du Moulin,
- **D'AUTORISER** la signature de cette convention avec l'indivision GERE et le SIARN, et de toutes les pièces relatives à ce dossier.

11. MISE EN PLACE DES ENTRETIENS ANNUELS INDIVIDUELS (Rapporteur : M. GAUTIER)

La valeur professionnelle des agents territoriaux est évaluée depuis 1959 sous la forme d'une note. Désormais, elle peut faire l'objet d'une évaluation au cours d'un entretien professionnel avec un document servant de support à l'entretien et des critères à définir. La commune souhaite mettre en place cet entretien au lieu et place de la notation.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la mise en place de cet entretien annuel individuel.

12. ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL SUITE AU RESULTAT DU GROUPE DE TRAVAIL « OPTIMISATION DES COUTS » (Rapporteur : M. GAUTIER)

En janvier 2010, un groupe de travail « Optimisation des coûts » a été constitué. Après plusieurs rencontres une synthèse du travail effectué par ce groupe a été faite. Comme il avait été évoqué lors de la mise en place de cette démarche, une part issue de cette optimisation sera répartie auprès des services. Un chèque cadeau de 50 € serait offert à tous les agents titulaires, contractuels ou non titulaires sur poste permanent.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à offrir un chèque cadeau d'une valeur de 50 € aux agents communaux sur poste permanent.
- **DE VOTER** une enveloppe budgétaire d'un montant de 8 200
- € imputée à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies

13. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 (Rapporteur : C. GERE)

Avant le vote du budget, le conseil municipal est amené à procéder à un débat d'orientations budgétaires basé sur une analyse financière rétrospective et prospective.

Le conseil municipal :

- **DEBAT** sur les orientations budgétaires qui vous ont été présentées.

14. TRAVAUX EN REGIE 2010 (Rapporteur : C. GERE)

Les travaux en régie au titre de 2010 se sont élevés à 10 946.19 € et concernent des travaux réalisés pour les jardins familiaux, au centre technique de la Renaudais, au centre administratif et à la médiathèque.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ARRETER** le montant des travaux en régie au titre de 2010
- **DE PROCEDER** aux écritures comptables correspondant.

15. DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur : C. GERE)

Afin de clore l'exercice 2010, il convient de procéder à des décisions modificatives sur le budget principal. Il s'agit essentiellement d'opérations d'ordre.

Comptes	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
6232	Fêtes et cérémonies	8 500.00	
657362	Subventions CCAS	2 000.00	
64131	Rémunération personnel non titulaire	- 8 500.00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		5 000.00
775	Produits des cessions		- 3 000.00
	TOTAL	2 000.00	2 000.00
Comptes	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
21318/243	Autres bâtiments publics réserves foncières	3 000.00	
1345/13	Part. pour non réal. d'aires de stationnement	6 000.00	
1345/13	Part. pour non réal. d'aires de stationnement		6 000.00
024	Produit des cessions des immobilisations		3 000.00
	TOTAL	9 000.00	9 000.00

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE PROCEDER** aux décisions modificatives sur le budget principal.

16. FIXATION DES BASES TARIFAIRES 2011 APPLICABLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX RESTAURATION SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

(Rapporteur : C. GERE)

Suite aux réunions du groupe de travail « Quotients/Tarifs », les tranches tarifaires ont été modifiées en tenant compte du calcul de quotient de la CAF. 9 nouvelles tranches seront proposées de A à I adaptées au nouveau calcul du quotient.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les nouvelles tranches tarifaires servant de base pour les tarifs municipaux de la restauration scolaire et du centre de loisirs.

17. FIXATION DES TARIFS 2011 DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX

(Rapporteur : C. GERE)

Dans le cadre du groupe de travail « Quotients/Tarifs », les tarifs de l'ensemble des services municipaux ont également été révisés. Pour la restauration scolaire et le centre de loisirs ils tiennent compte des nouvelles tranches tarifaires.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les nouveaux tarifs de l'ensemble des services municipaux

18. RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA HAYE RENAUD : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER

(Rapporteur : C. GERE)

Dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire de la Haye-Renaud, la commune a déposé un dossier de candidature concernant une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Bâtiment Basse Consommation 2010 ». Le projet a été retenu dans la liste des lauréats ; sous réserve de validation par un bureau d'études mandaté par l'ADEME, la commune pourrait recevoir une subvention de 93 870 € répartie sur plusieurs partenaires : Région Bretagne, ADEME, Département et FEDER. La subvention incluant une participation des fonds européens, il est nécessaire de faire parvenir une demande d'aide au titre du FEDER.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre du FEDER dans le cadre du projet de restructuration du Groupe scolaire de la Haye Renaud,
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération.

19. RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA HAYE RENAUD : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR
(Rapporteur : C. GERE)

La Dotation Globale d'Équipement est une aide financière de l'État allouée aux communes de 2 001 à 20 000 habitants sous certaines conditions. Les bâtiments scolaires font partie des opérations éligibles à la DGE. Cette aide va être supprimée et remplacée par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Afin que notre dossier de restructuration du groupe scolaire de la Haye-Renaud puisse être étudié dans ce nouveau dispositif, il convient de déposer une demande de subvention. Dans ce cadre, le plan de financement de l'opération doit être approuvé.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR (anciennement DGE) dans le cadre du projet de restructuration du Groupe scolaire de la Haye Renaud,
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération.

20. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – MISE A DISPOSITION D'UN COORDINATEUR ENVIRONNEMENT SECURITE A TEMPS PARTAGE
(Rapporteur : J.C. HARDY)

La commune doit réaliser, à la demande de la Préfecture un Plan Communal de Sauvegarde (PPR, responsabilité du Maire en tant qu'acteur majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile...). Dans ce cadre, le Centre Départemental de Gestion propose de mettre à disposition un coordinateur environnement sécurité à temps partagé entre plusieurs communes. L'accompagnement se déroulera suivant le calendrier défini en accord avec les collectivités et est évalué à une journée par semaine par commune pour une durée de 6 mois. La facturation est calculée à partir de la grille tarifaire du Service Missions Temporaires sur un tarif «expertise» soit 29.60 € de l'heure au 01/01/2010.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE FAIRE APPEL** au coordinateur du CDG35 pour nous accompagner dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

21. SALAGE DE LA RD3175 : INTERVENTION DU SERVICE INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
(Rapporteur : M. PEGEAUD)

En période hivernale, les services du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine interviennent sur les routes départementales pour assurer une viabilité homogène des itinéraires viaires et une continuité de traitement entre les communes.

La RD3175, en traversée de Chevaigné, Mouazé, Betton et Saint Grégoire, n'est plus traitée prioritairement depuis la mise en service de la nouvelle RD175, dite « déviation de Betton », qui a entraîné le report du niveau de service de l'ancienne voie vers la nouvelle.

Cependant, la RD3175 reste une voie structurante majeure, d'une part, pour accéder à Betton depuis le Nord, et d'autre part, pour rejoindre Rennes depuis le centre de Betton. Aussi, afin de maintenir la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de confort en période hivernale, la ville de Betton propose d'assurer le service hivernal de la RD3175 sur les territoires des communes de Chevaigné, Mouazé et Betton.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention avec le Département d'Ille-et-Vilaine ayant pour objet de définir les modalités d'intervention du service Infrastructures et Environnement sur la RD3175 dans le cadre du service d'astreinte hivernale,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

22. AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA BASSE RENAUDAIS : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

(Rapporteur : M. PEGEAUD)

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Basse Renaudais, les travaux d'éclairage public ont été confiés à l'entreprise FORCLUM pour un montant de 218 612,75 € HT.

Compte tenu de la nature des travaux, la collectivité peut prétendre à une subvention du Syndicat Départemental d'Énergie.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE SOLLICITER** auprès du Syndicat Départemental d'Énergie une subvention dans le cadre des travaux d'éclairage public relatifs à l'aménagement du secteur de la Basse Renaudais,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

23. RENOUELEMENT D'INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE SECTEUR DES OMBLAIS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

(Rapporteur : M. PEGEAUD)

Suite à des dégradations, les candélabres avec lanterne qui éclairent le chemin piéton assurant la liaison entre l'avenue Moretonhampstaed et la rue de Brocéliande doivent faire l'objet d'un renouvellement complet.

Compte tenu de la nature des travaux, la collectivité peut prétendre à une subvention du Syndicat Départemental d'Énergie.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE SOLLICITER** auprès du Syndicat Départemental d'Énergie une subvention au titre du renouvellement d'installations d'éclairage public dans le secteur des Omblais,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

24. SECTEUR DE BOURG NOUVEAU : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

(Rapporteur : M. PEGEAUD)

La collectivité a décidé d'engager les travaux nécessaires à l'éclairage de la voie de desserte du secteur de Bourg Nouveau. Le coût des travaux comprenant la fourniture et la pose de 6 lanternes s'élève à 5 094,89 € HT.

Compte tenu de la nature des travaux, la collectivité peut prétendre à une subvention du Syndicat Départemental d'Énergie.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE SOLLICITER** auprès du Syndicat Départemental d'Énergie une subvention au titre des travaux d'extension du réseau d'éclairage public dans le secteur de Bourg Nouveau,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

25. LOTISSEMENT DE LA HAUTE ROBINAI : DENOMINATION DE LA VOIE INTERNE DE L'OPERATION

(Rapporteur : A. MOISAN)

La société BRETAGNE AMENAGEMENT PATRIMONIAL a obtenu le 3 décembre 2009 l'autorisation de créer un lotissement de 4 lots à usage d'habitation au lieudit La Haute Robinai.

Il convient de dénommer la voie de desserte de ce lotissement.

A la majorité (1 abstention pour M. JARY) le conseil municipal décide :

- **DE DENOMMER** la voie du lotissement de la Haute Robinai « allée des Hautes Folies »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

26. CREATION D'UNE BOUCLE VELO PAR LE PAYS TOURISTIQUE DE RENNES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : A. MOISAN)

Le Pays Touristique de Rennes souhaite créer des boucles vélos sur l'ensemble de son territoire.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le tracé de la boucle qui emprunte les voies situés sur le territoire de la commune de Betton.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'EMETTRE** un avis sur le projet de boucle vélo proposé par le Pays Touristique de Rennes.

27. PROROGATION DE LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE

(Rapporteur : M. LESOUEF)

La convention avec l'école de musique arrive à échéance au 31 décembre 2010. Une réflexion est menée depuis plusieurs mois pour réfléchir à l'actualisation de la convention.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE SIGNER** la convention en l'état en prorogeant jusqu'au 31 mars 2011

28. FEST-NOZ DE PRINTEMPS : ORGANISATION ET FIXATION DES TARIFS D'ENTREE

(Rapporteur : M. LESOUEF)

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la ville de BETTON organise le fest-noz de Printemps le samedi 26 mars 2011. Le groupe les *Ramoneurs de menhirs* sera la tête d'affiche de cette nouvelle édition.

Les tarifs fixés seront identiques à ceux pratiqués en 2010 : plein tarif à 6 €, tarif réduit à 4 € et gratuité pour les moins de 15 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats avec les prestataires
- **D'APPLIQUER** les tarifs d'entrée ci-dessus.

29. INFORMATIONS

(Rapporteur : M. GAUTIER)

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N'AYANT PAS DONNE LIEU A PREEMPTION

- 28/10/2010, 1 rue des Erables, AT 116, 599 m², répondue le 02/11/2010
- 04/11/2010, 1 3 5 et 7 allée de la Fontaine de Barenton, BE 287, 290, 292, 6 et 362, 6 546 m², 335 m², 13 m², 1 429 m², 577 m², répondue le 08/11/2010
- 05/11/2010, 16 rue du Parc, AI 164, 1 514 m², répondue le 09/11/2010
- 08/11/2010, 13 rue Paul Le Flem, AS 37, 511 m², répondue le 09/11/2010
- 15/11/2010, 3 rue Dr Laënnec, AS 52, 768 m², répondue le 16/11/2010
- 29/11/2010, Les Gabeloux, B 1830, 262 m², répondue le 30/11/2010
- 30/11/2010, 2 allée du Pré Pollet, BE 335, 753 m², répondue le 01/12/2010